
Adresse des habitants de Noireau (ci-devant Condé-sur-Noireau, Calvados), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des habitants de Noireau (ci-devant Condé-sur-Noireau, Calvados), lors de la séance du 21 brumaire an III (11 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. p. 101;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18054_t1_0101_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Égalité, Liberté, Fraternité, Vertu

Citoyens représentans,

Les républicains ont eu raison de dire, la justice est la vie des amis de la révolution et la mort de ses ennemis; elle doit être l'ame du gouvernement révolutionnaire.

Depuis la nuit immortelle du 9 au 10 thermidor sur laquelle nous vous avons félicité des premiers, la Convention nationale est devenue si grande, si puissante qu'il ne peut exister au bien qu'elle veut faire de véritable obstacle pour elle. Elle vient d'en donner une preuve nouvelle dans sa sublime et sage adresse au peuple français. Cette adresse a été lue dans notre enceinte et entendue avec cet abandon de tous les cœurs amans sinceres de leur patrie; des applaudissemens unanimes et prolongés l'ont suivie, signe certain que l'exécution des principes qu'elle renferme est le voeu de nos concitoyens.

Aussi, illustre Convention, chaque jour t'apporte l'hommage et les sentimens de la reconnaissance pour la liberté que tu as rendue à la pensée, et pour la vertu que tu as mise en action. La terreur qui a comprimé le courage et fait tant de malheureux, n'est plus; regne odieux que, si nous en jugeons par ce qui se passe dans nos murs, des intrigans et des fripons cherchent à rétablir pour conserver leurs pouvoirs et leurs rapines.

Mais leurs menées et leurs efforts seront sans effet; et c'est en vain qu'ils se disent des patriotes opprimées, leur voix se perd dans les airs, le peuple éclairé ne voit en eux que des voleurs qui ne voudraient pas regorger et des ambitieux rentrer dans le néant dont ils n'auraient jamais du sortir.

Toujours est-il, sages représentans, que pour nous, en soutenant la guerre implacable que nous avons jurée aux uns et aux autres, nous défendrons la liberté, l'égalité et vos décrets, comme les Spartiates défendirent le passage des Thermopiles.

Voilà des vérités que nous ne graverons point sur le marbre, ni sur l'airain, mais qui le sont dans nos cœurs en caractères inéfaçables. Vive la république! vive la Convention!

Salut et fraternité.

Les membres composant la société républicaine de Cognac.

PELLUCHON, *président*, GODARD,
MARCHAND, *secrétaires*.

J'

[*Les habitans de Noireau à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (48)

Représentans du peuple,

Nous vous avons déjà, par l'organe du comité de correspondance de notre société populaire,

exprimé notre adhésion à vos sages décrets, notre voeu de nous rallier à la seule représentation nationale, et les sentimens de reconnaissance que nous inspirent le systeme de justice et d'humanité que vous avez substitué à celui de la terreur et de la corruption. Vous nous avez donné dans votre adresse au peuple français le gage désiré de la sécurité des hommes vertueux et du desespoir des hommes de sang. Ces derniers s'agitent encore et crient que la liberté est perdue, parce que vous avez muselé les tigres qui vouloient dévorer la patrie.

Recevez, courageux représentans, l'expression de notre reconnaissance individuelle, et de notre constant raliement à la représentation nationale.

Salut, union et fraternité.

Suivent 48 signatures.

5

La société populaire de Fontainebleau [Seine-et-Marne] fait l'envoi d'une somme de 1009 L 7 s. pour l'armement d'un vaisseau; elle y joint deux médailles, et annonce un autre envoi : elle invite la Convention à favoriser la liberté de la presse sous une juste responsabilité, et à organiser l'Instruction publique.

Mention honorable et insertion au bulletin (49).

Le citoyen Siard, au nom de la société populaire de Fontainebleau, offre 1009 L et deux médailles d'argent, pour l'augmentation des forces navales (50).

6

Une députation de la section des Amis de la patrie de Paris [Paris] est admise à la barre : elle dit que des mouvemens séditionnaires se propagent dans cette commune depuis plusieurs jours; des citoyens, des femmes, des enfans ont été insultés, frappés, assassinés par un attroupement armé, la propriété a été violée, une société populaire a été troublée et la représentation nationale outragée dans plusieurs de ses membres; il faut, dit-elle, que les audacieux infracteurs des lois soient punis; nous venons demander la prompte punition des attentats commis contre les personnes, les propriétés et les sociétés populaires, garanties par la constitution démocratique acceptée par le peuple français, et qu'il saura défendre contre ses

(49) P.-V., XLIX, 115.

(50) *Moniteur*, XXII, 486. *Bull.*, 24 brum. (suppl.), reproduction partielle.

(48) C 326, pl. 1415, p. 23. *M.U.*, n° 1340.